

REGLEMENT

SUPER TOMBOLA DU 15 MAI 2021

• Article 1 - Organisation

A l'occasion de son Marché de Printemps, l'Association Vendefêtes (association du type « loi 1901 »), organise une tombola le samedi 15 mai 2021 à 16h30 dans le jardin de la Chiconnière. La recette de cette tombola sera intégralement reversée à L'A.P.E du groupe scolaire Alain Decaux (Association des Parents d'Elèves).

• Article 2 - Participants et conditions de participation

La tombola est ouverte à toute personne physique majeure au tarif de 2,00 Euros la case, avec un maximum de 10 cases par FOYER.

• Article 3 - Inscriptions

Les inscriptions se dérouleront en **Mairie de Vendeville** aux horaires habituels d'ouverture à partir du lundi 3 mai jusqu'au vendredi 14 mai. Trois permanences Vendefêtes auront lieu à la **Médiathèque** les vendredis 30 avril et 7 mai de 16h30 à 18h30, et le samedi 8 mai de 10h à 12h. Possibilité d'inscription sur place le 15 mai de 10h à 16h.

• Article 4 - Tirage au sort

Le tirage au sort de la tombola aura lieu le samedi 15 mai 2021 à 16h30 dans le jardin de la Chiconnière, rue de Seclin 59175 Vendeville. Le tirage au sort sera réalisé à partir du fichier des inscriptions. Le montant total des lots mis en jeu est de **1 000,00€** (3 gros lots d'une valeur de 150€, 3 lots moyens d'une valeur de 100€, 3 petits lots d'une valeur de 50€ et 4 bons d'achats d'une valeur de 25€ valables chez des commerçants Vendevillois).

• Article 5 - Retrait des lots

Les lots seront à retirer sur place, sur présentation du ticket remis le jour de l'inscription. Les lots non retirés le jour de la tombola resteront disponibles 1 semaine et seront à retirer en mairie au plus tard le samedi 22 mai 2021 (permanence Vendefêtes de 10h à 12h).

Jouer comporte des risques : Endettement, Isolement, Dépendance. Pour être aidé, appelez le 09.74.75.13.13 (appel non surtaxé)